

FICHE ACCEUIL

Cette fiche est établie sous la responsabilité de l'employeur dès l'arrivée du travailleur sur son nouveau lieu d'activité ou à son nouveau poste (art. L.4141-2 du Code du travail).

Nom Qualification Statut Date	
Aptitude Médical	
Autorisations Habilitations	
Formation au poste Livret accueil	
Conditions de Circulation Visite du site Accès chantier Accès compagnon	
Exécution des travaux	
Moyen et protections	
Consignes de sécurité EPI Disposition en cas d'accident	

Date

Le Responsable

Date

Le collaborateur